



APPROBATIONS

Approuvé par :	Comité sur la durabilité de Titres à revenu fixe SLC
Date d'entrée en vigueur des dernières modifications :	juin 2023
Responsable/Personne à contacter :	Andrew Harris, directeur général, intégration des affaires, ESG

1.0 OBJET

Les Principes directeurs sur les placements durables (les « principes directeurs ») expliquent l'approche de Titres à revenu fixe SLC en matière d'investissement durable. Les principes directeurs décrivent comment nous mettons en œuvre l'investissement durable pour soutenir les objectifs de nos Clients. Dans certains cas, nos Clients peuvent avoir des objectifs qui font en sorte que nos équipes de placement doivent s'écarter de ces principes directeurs.

L'investissement durable est une approche de placement intégrant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans la prise des décisions de placement, en vue de générer des rendements ajustés au risque pour nos Clients.

2.0 PORTÉE ET FRÉQUENCE DES EXAMENS

Les présents principes directeurs s'appliquent à certaines stratégies de placement et à certains mandats des Clients à Titres à revenu fixe SLC. Nous gérons principalement des placements publics et privés à revenu fixe.

Les présents principes directeurs doivent être examinés au moins chaque année.

3.0 GOUVERNANCE

3.1 Comité sur la durabilité (le « comité »)

Le comité est composé de membres de la haute direction de Titres à revenu fixe SLC. Il est chargé de ce qui suit :

- superviser l'orientation, les priorités et la mise en œuvre des initiatives d'investissement durable pour l'ensemble de Titres à revenu fixe SLC;
- surveiller les changements réglementaires et l'évolution des pratiques dans le secteur;
- superviser la stratégie d'engagement de Titres à revenu fixe SLC, y compris la participation aux initiatives du secteur;
- passer en revue les communications externes en matière d'investissement durable, les positions de principe et les propositions de contrat de Titres à revenu fixe SLC, au besoin;

- examiner et approuver les Principes directeurs sur les placements durables de Titres à revenu fixe SLC ainsi que les directives et procédures connexes;
- superviser les activités de signataire, les engagements publics et les objectifs de Titres à revenu fixe SLC.

3.2 Conseil sur les placements durables (le « conseil »)

Le conseil est un sous-comité du Comité sur la durabilité. Il est l'organe directeur de l'intégration des facteurs ESG dans nos processus de placement; il représente les équipes des différentes catégories d'actifs et travaille avec elles. Le Conseil se compose des responsables des équipes des placements.

4.0 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DURABLE

4.1 Principes pour l'investissement responsable

L'initiative des Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenue par l'Organisation des Nations Unies (ONU) est une initiative de collaboration des investisseurs présentant un ensemble de six principes d'investissement volontaires (les « principes »). Gestion SLC est signataire des PRI depuis 2014. Voici les six principes du PRI :

Principe 1	Nous prendrons en compte des questions ESG dans les processus d'analyse et de décision liés aux placements.
Principe 2	Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
Principe 3	Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
Principe 4	Nous favoriserons l'acceptation et l'adoption des principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
Principe 5	Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des principes.
Principe 6	Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des principes.

4.2 Notre approche

Nous croyons que le fait de prendre en compte les occasions et les risques importants liés aux facteurs ESG peut préserver et améliorer la valeur marchande à long terme et la capacité de production de revenus des placements. Cela peut contribuer à un meilleur rendement au fil du temps et aider nos Clients à atteindre leurs objectifs de placement.

Notre prise en compte des facteurs ESG dans les décisions de placement dépend de nombreuses variables. Par exemple :

- les objectifs du Client et le mandat sous-jacent;
- le type d'actif et la disponibilité de l'information;
- les périodes de détention prévues.

Les facteurs ESG peuvent varier en fonction du secteur d'activité, de la zone géographique et de la catégorie d'actif – et peuvent évoluer dans le temps. C'est pourquoi nous pensons que nos équipes des placements sont les mieux placées pour recenser et évaluer ces risques et ces occasions, le cas échéant. Nous nous appuyons sur notre expertise interne et sur les conseils de divers fournisseurs du secteur pour déterminer les facteurs les plus pertinents.

Un processus utilisé pour étayer notre analyse ESG est notre cadre exclusif d'évaluation et de notation des placements ESG, qui est conçu pour évaluer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance relatifs des émetteurs au sein d'un secteur ou d'un type d'actif. Ce cadre repose sur des analyses sectorielles des facteurs ESG importants susceptibles d'influer sur la valeur et le rendement financier des actifs au fil du temps.

4.3 Engagement

À titre de gestionnaire actif, nous croyons que l'engagement avec la direction des sociétés peut être un outil efficace, le cas échéant, dans notre prise en compte des risques et des occasions liés aux facteurs ESG. L'engagement est ce qui nous permet de travailler de façon constructive et en collaboration avec d'autres investisseurs institutionnels ou intervenants du secteur afin de mieux comprendre la communication de l'information ESG et les facteurs liés au rendement propres à une société, et les progrès dans l'atteinte des objectifs.

À titre de gestionnaire d'actifs à revenu fixe, nous ne détenons généralement pas d'actions et ne procédons pas à des votes par procuration. Titres à revenu fixe SLC a établi une politique sur le vote par procuration pour orienter les activités de vote par procuration, le cas échéant.

5.0 CULTURE DE TITRES À REVENU FIXE SLC

Titres à revenu fixe SLC favorise un milieu de travail diversifié, inclusif et respectueux, où tous les employés peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes. Un effectif diversifié ayant des points de vue et des idées variés est un atout pour nos Clients, pour nos collègues et pour les collectivités où nous exerçons nos activités.

Nous avons créé plusieurs réseaux d'inclusion des employés et partenariats externes qui jouent un rôle important dans la promotion et l'intégration d'une culture d'inclusion au sein de l'organisation, ainsi que dans l'amélioration de nos pratiques d'embauche.

6.0 EXCLUSIONS

Notre approche en matière d'investissement durable n'est pas contraignante. Elle permet aux gestionnaires de portefeuille de gérer leurs portefeuilles selon les directives des Clients. Titres à revenu fixe SLC n'applique pas d'exclusion explicite quant à la gestion des comptes des Clients. Nous appliquons les restrictions appropriées liées aux Clients.

7.0 COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Nous nous efforçons d'être responsables et transparents à l'égard de nos pratiques et de nos résultats en matière d'investissement durable. Nous communiquons de l'information à l'interne au Comité sur la durabilité ainsi qu'au public et à nos Clients sur une variété de plateformes différentes, y compris le rapport annuel sur l'investissement durable de Titres à revenu fixe SLC.

Nous revoyons régulièrement nos efforts en matière de communication pour nous assurer de bien répondre aux besoins de nos Clients et d'autres parties prenantes.

Renseignements importants

La marque Gestion SLC désigne les activités de gestion d'actifs institutionnels de la Sun Life ainsi que de la société Sun Life Capital Management (U.S.) LLC aux États-Unis et de la société Gestion de capital Sun Life (Canada) inc. au Canada. Ces entités sont également désignées sous le nom de Titres à revenu fixe SLC et représentent les stratégies de placement dans des titres à revenu fixe de première qualité sur les marchés publics et privés de Gestion SLC.

La société Gestion de capital Sun Life (Canada) inc. est inscrite comme gestionnaire de portefeuille, gestionnaire de fonds de placement et courtier sur le marché dispensé au Canada, et comme gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario. La société Sun Life Capital Management (U.S.) LLC est inscrite comme conseiller en placement auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Elle est également inscrite comme Commodity Trading Advisor (conseiller en opérations sur marchandises) et Commodity Pool Operator (gestionnaire de fonds marché à terme) auprès de la Commodity Futures Trading Commission en vertu du Commodity Exchange Act. De plus, elle est membre de la National Futures Association. Aux États-Unis, les titres sont offerts par Sun Life Institutional Distributors (U.S.) LLC, une société de courtage enregistrée auprès de la SEC, membre de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA).

Ces principes directeurs sont destinés uniquement aux investisseurs institutionnels. Ils ne doivent pas être utilisés ni distribués auprès d'investisseurs individuels. Tous les placements comportent des risques, y compris une possibilité de perte du capital.

L'information contenue dans ce document est présentée à titre informatif seulement. Les renseignements ne doivent en aucun cas tenir lieu de conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique ou comptable ni en matière d'assurance et de placement. Ils ne doivent pas être considérés comme une source d'information à cet égard et ne constituent pas une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ni de services d'assurance ou de placement.

Ce document peut contenir des exemples du programme de recherche ESG interne de la société et ne vise pas à représenter le rendement d'un produit ou d'une stratégie en particulier, ni les modalités de placement ou de pondération d'un produit ou d'une stratégie en particulier à un moment donné. Les méthodes, notations et facteurs ESG de Gestion SLC peuvent varier avec le temps. Les renseignements relatifs aux pratiques ESG d'une société obtenus au moyen de rapports de tiers peuvent ne pas être exacts ou exhaustifs. En l'absence de normes et de définitions réglementaires communes en matière de facteurs ESG, ces données peuvent ne pas être cohérentes d'un fournisseur à l'autre et sont sujettes à modification.

© 2023, Gestion SLC.